

“ Il lui restoit à les informer qu’il avoit reçu ordre de son Altesse Royale le Prince Régent de retourner en Angleterre, à l’effet ne repousser des imputations qui affectoient son caractère militaire, qui ont été avancées par le ci-devant commandant en Chef de la Marine sur les lacs du Canada ; et tout en s’éloignant d’eux avec regret, il saisissoit avec empressement cette occasion de justifier sa réputation. Que quel qu’occupé qu’il soit d’un sujet, qui appelle son attention d’une manière si peu attendue, il les prioit d’être assurés qu’il emportoit avec lui un vif souvenir du ferme soutien qu’ils lui avoient donné, et qu’il sera flatté de pouvoir bientôt représenter en personne à son Altesse Royale le Prince Régent le zèle et la loyauté manifestés par toutes les classes des sujets de Sa Majesté dans l’Amérique Britannique du Nord, pendant son administration ; leur attachement à son auguste personne et à son gouvernement, et très particulièrement l’ardeur et le dévouement que le peuple des Canadas a manifestée dans la dernière lutte avec les Etats Unis de l’Amérique.”

Après quoi l’Hon. Orateur du Conseil Législatif a dit que c’étoit la volonté et le plaisir de Son Excellence que le parlement fut prorogé au deux de Mai suivant.

Le premier de Mars la chambre fut informée par un message de Son Excellence le Gouverneur en Chef qu’il avoit reçu un avis officiel et la conclusion et ratification d’un traité de paix et d’amitié en-